

AVIS AUX DESCENDANTS / AYANTS DROIT ET / OU SUCESSEURS
CONCESSION 7 - CIMETIERE 1

Le maire de la commune de Saint-Nazaire informe les descendants, ayants-droits et/ou successeurs de :

- **Monsieur TRUC AUGUSTE, date de décès inconnu**

Que par, application des articles L2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé dans ledit cimetière, le **8 juillet de 8h30 à 9h**, à la constatation de l'état d'abandon dans le quel se trouve cette concession, et les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Saint-Nazaire, le 8 juin 2026.

Le Maire, **Gérald MISSOUR**



G. MISSOUR